



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 75
Séance du jeudi 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Mme Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	14
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	05
		Absents :	0

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BONY Sarah (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à CHEYNET Patrick), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI)

Membres absents :

Date de la convocation : 06 décembre 2024

Date d'exécution : 18 décembre 2024

Date d'affichage : 20 décembre 2024

OBJET : GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le président rappelle que par délibération en date du 17 mai 2013, la commune a décidé de déléguer par affermage son service de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et que dans ce cadre, le 31 décembre 2013, elle a signé avec la Société des Eaux de Corse un contrat de délégation de service public qui prendra fin en décembre 2025.

Dans la perspective du renouvellement de ce contrat qu'elle souhaite pouvoir conclure aux meilleures conditions, la commune a souhaité pouvoir s'appuyer sur expertise juridique et technique.

Selon l'estimation fournie par le bureau d'études Eysseric Environnement, le coût de cette prestation est estimé à 36 400 € hors taxe (43 680 € TTC).

Le président précise que cette dépense, imputable au chapitre 011 où un crédit budgétaire de 143 986 € est actuellement disponible, n'est pas éligible aux aides financières de l'Etat ou de la Collectivité de Corse.

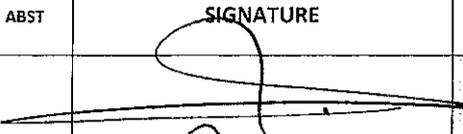
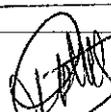
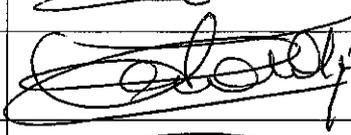
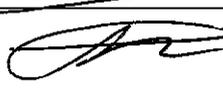
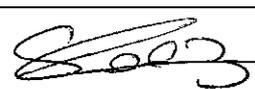
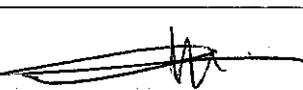
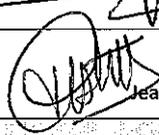
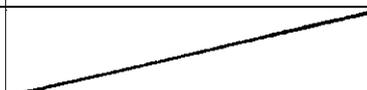
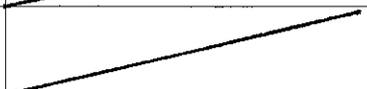
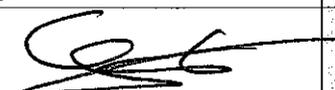
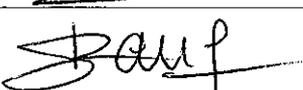
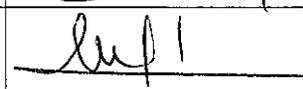
Il propose néanmoins au conseil d'en approuver le principe.

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'approuver la proposition du président,
- D'avoir recours à une expertise juridique et technique afin d'aborder dans les meilleures conditions les négociations qui pourront être engagés dans le cadre d'un éventuel renouvellement du contrat d'affermage de son service de collecte, de transport et de traitement des eaux usées ;
- D'approuver le coût de cette prestation estimée à 36 400 € hors taxe,
- De dire que cette dépense sera imputée au chapitre 011 du budget 2024 où un crédit budgétaire de 143 986 € est actuellement disponible.

Délibération n° 2024 – 75 : EXPERTISE RENOUVELLEMENT DSP ASSAINISSEMENT

NOM & PRÉNOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	x				
RAMAZOTTI JEANNE 1ère adjointe Pouvoir à	x				
LUCIANI DOMINIQUE 2ème adjoint Pouvoir à	x				
TADDEI LAURENCE 3ème adjoint Pouvoir à	x				
GIULY MARTIN 4ème adjoint Pouvoir à	x				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5ème adjointe Pouvoir à	x				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	x				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à Patrick CHEYNET	x				 Patrick CHEYNET
PIRAS MARIA-ANTONIA Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	x				 Jeanne RAMAZOTTI
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	x				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	x				 Jean-Claude FRANCESCHI
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	x				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	x				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	x				
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	x				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	x				
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	x				
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à	x				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	x				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

